



# LE 19 ET 21 JUIN, SOYONS NOMBREUX POUR UN PLAN D'URGENCE DES SERVICES PUBLICS DANS LE 93 ET CONTRE LE JOUR DE CARENCE !

Site internet : [Cgt-territoiaux-bobigny.fr](http://Cgt-territoiaux-bobigny.fr)  
Facebook : [cgt.territoiaux.Bobigny](https://www.facebook.com/cgt.territoiaux.Bobigny)

De nombreuses structures syndicales et associatives de Seine-Saint-Denis appellent à défendre les services publics, dans un département où ils se dégradent de plus en plus.

## PAS DE «PLAN BANLIEUE», C'EST UN PLAN D'URGENCE POUR LES SERVICES PUBLICS DU 93 QUE NOUS VOULONS !

Ce mardi 22 mai, le président Macron dévoilait d'énormes "mesures" pour les banlieues. Loin de nous satisfaire d'un nouvel effet de manche, nous revendiquons, pour notre part, un plan d'urgence pour les services publics dans la Seine Saint-Denis. Nous n'avons pas attendu le rapport Borloo pour dresser un constat accablant sur la désertification des services publics en Seine-Saint-Denis. Depuis le livre blanc publié par de nombreuses organisations syndicales et associatives du département en 2012, la situation, pour les personnels comme pour les usagers, n'a fait que se dégrader.

Ce que l'on dénonce, c'est le fait que pour un habitant ou une habitante du 93, la vie est rendue plus difficile qu'ailleurs par la désertification des services publics. L'État dépense 50% moins pour un enfant de Seine-Saint-Denis, pour l'ensemble de sa scolarité, que pour un élève parisien. Les hôpitaux de Seine-Saint-Denis sont dans un état de délabrement insupportable, et à un niveau de saturation qui va encore être renforcé par les fusions et fermetures de site engagées, comme celle de l'hôpital Jean Verdier. Les collectivités, dont certaines sont déjà parmi les plus pauvres de France, sont encore davantage prises à la gorge par les baisses de dotations, et de moins en moins en mesure d'assurer les services élémentaires à la population.

Pour l'ensemble des services publics de proximité, que ce soit la poste, la protection sociale, pôle emploi, les finances publiques, l'énergie, il suffit de voir les files d'attente pour mesurer le décalage entre les dotations et les besoins. A la sécurité sociale, pour ne prendre que cet exemple, là où il y avait 100 centres et points d'accueil en 2001, il n'y a plus aujourd'hui que 15 points d'accueil pour l'ensemble du département. Partout la dématérialisation supprime des emplois et rend impossible l'échange direct entre administrés et administrations avec des conséquences dramatiques pour les populations les plus fragiles ou maîtrisant mal le français ou l'écrit. Le filtrage "internet" pour l'accueil des étrangers en Préfecture organise un déni d'accès au droit. Toutes ces situations remettent en cause toujours davantage le principe d'égalité.

Nous, personnels des services publics, ne pouvons plus porter à bout de bras des missions que nous avons de moins en moins les moyens de réaliser dans le respect des usagers. Nous, habitantes et habitants du 93, avons droit à autre chose pour notre jeunesse que l'exclusion, le chômage, la précarité, les discriminations et les violences du quotidien. Notre dénominateur commun, ce sont les services publics, sur l'ensemble du département. Et nous entendons bien les défendre.

**RASSEMBLEMENT le mardi 19 juin à 18h  
sur le parvis de la préfecture de Bobigny**



**Le service public  
au service  
de l'intérêt général**



**FIER-E-S !**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
**SERVICE PUBLIC !**





# REFUSONS LE JOUR DE CARENCE



Dès janvier 2018, la CGT E/O des territoriaux de Bobigny a demandé au maire de ne pas appliquer la journée de carence décidée par le gouvernement. Devant son silence, nous avons fait un tract en février et avons fait signer une pétition. Le DGS par l'intermédiaire de la DRH, dans sa lettre aux agents du mois d'avril, se contente de donner les modalités de la journée de carence... **Aussi nous relayons cet appel départemental et proposons au personnel de participer au rassemblement. Nous avons déposé un préavis de grève de 55 minutes (une seule heure de retirée) pour permettre aux collègues d'y participer en nombre.**

## REMISE DES PÉTITIONS ET RASSEMBLEMENT devant la Préfecture à Bobigny jeudi 21 juin 2018 à 11h

Les agents des collectivités de Seine-Saint-Denis estiment que le rétablissement **du jour de carence constitue une nouvelle ponction opérée sur leur rémunération.**

Cette mesure, déjà mise en place en 2012 et **abrogée en 2014**, a montré son inefficacité. Lors de son application dans la fonction publique territoriale la proportion d'agents en arrêt maladie de courte durée est restée stable (1,1%) (rapport présenté à l'Assemblée nationale le 10 décembre 2015).

Elle est d'autant plus **inefficace pour la protection sociale** que les fonctionnaires et agents publics en maladie restent rémunérés directement par leur employeur et non par la Sécurité sociale. Elle ne résout donc en rien le soi-disant déficit de la Sécurité sociale

Elle est complètement **injuste parce que motivée par un mensonge**, celui de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé, les trois jours de carence sont couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise,...) pris en charge par les employeurs.

**Pour toutes ces raisons,  
nous exigeons  
la suppression du jour de carence!**

